



PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
COMMUNE DE LA FLECHE
RIVIERE LE LOIR
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL INONDATION
 CARTE REGLEMENTAIRE NO 2 à l'échelle : 1/2000 ème
 annexée à l'arrêté préfectoral n°89/2782 du 18 juillet 1989

(29.4) : limite de la crue centennale du Loir
 (cote de référence (cote de la crue centennale))

LEGENDE

- Zone Réglementaire Forte : Secteur Urbain
- Zone Réglementaire Forte : Secteur Naturel
- Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Urbain
- Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Naturel
- Zone Réglementaire Faible : Secteur Urbain
- Zone Réglementaire Faible : Secteur Naturel

ZFU **ZFN**

SERVICE EQUIPEMENTS PUBLICS (UNITE HYDRAULIQUE) JUIN 1998